



Droit de la compagne du défunt

Par babouche05

Mon homme est décédé il y a 5 ans et demi. Nous avions les projets de nous marier et d'avoir un enfant mais malheureusement on me l'a enlevé avant. Dc pas pacsé, on venait d'habiter ensemble mais tous les papiers étaient à mon nom pr l'instant car il était militaire et quand j'ai trouvé la maison il était en mission.

Depuis son décès je ne m'entend plus du tt avec mes beaux parents, ils me font même la guerre mais bon.... Le problème est que mon beau père est Turc et est reparti vivre là bas et je pense qu'il va vouloir rapatrier le corps de mon homme en Turquie. Je voudrais savoir quelles sont mes droits ? Mon homme aurait voulu rester le plus près possible de moi.

Mon homme est mort à 21 ans et moi avec....je veux pas le perdre une deuxième fois.

Merci.

Par ESP

Bonsoir

Malheureusement, le droit, la loi, ne prévoient rien dans le cas du concubinage.

Vous n'avez aucune possibilité de vous opposer à une éventuelle volonté de la famille, de rapatrier la dépouille de votre ami.